

ANDRÉ *D* EMODE

15 Mail Saint Martin
59400 CAMBRAI

**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

**Association déclarée à la sous-préfecture de VALENCIENNES
sous le numéro 6/10113**

**2 Rue Ancienne Passerelle
Place Achille CARON
59590 RAISMES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2025



**commissaire
aux comptes**

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72.88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Au Comité de Direction du District Escaut de Football

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2025, d'une durée de douze mois, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL" établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau sur la base des éléments disponibles à cette date. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du District Escaut de Football à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 « Engagements financiers et autres informations » de l'annexe des comptes annuels :

« La pérennité de l'association est directement liée au renouvellement des subventions par les financeurs. »



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-18 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4 – VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne m'ont pas été communiquées.

5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72.88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

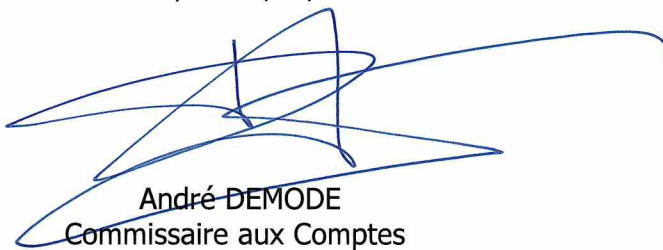
Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Cambrai, Le 22/10/2025



André DEMODE
Commissaire aux Comptes



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ANNEXE DU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Le commissaire aux comptes identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Le commissaire aux comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

BILAN

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2025

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
<u>ACTIF</u>				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	5 106,00	3 046,00	2 060,00	3 081,20
Immobilisations corporelles				
Constructions	245 224,80	245 224,80		
Terrain	8 000,00		8 000,00	8 000,00
Instal.agencem.aménagements	165 031,69	128 031,63	37 000,06	41 948,22
Matériel	50 543,15	21 433,55	29 109,60	38 998,77
Matériel de bureau	72 060,86	48 362,09	23 698,77	22 098,97
Mobilier	68 180,68	34 095,24	34 085,44	39 330,40
Matériel de Transport	45 637,72	9 888,17	35 749,55	44 116,46
Matériel sportif	3 665,60	1 693,64	1 971,96	2 338,52
Total Actif Immobilisé	663 450,50	491 775,12	171 675,38	199 912,54
Actif Circulant				
Stocks	143 660,76		143 660,76	68 554,24
Créances				
Clubs débiteurs	122 565,31		122 565,31	154 223,67
Produits à recevoir				12 533,00
FFF	10 728,24		10 728,24	13 328,62
Ligue	119 237,16		119 237,16	-4 383,00
Comité Départemental	4 520,00		4 520,00	12 320,00
Provision créances douteuses	-13 729,37		-13 729,37	-5 328,01
Charges constatées d'avance	6 449,53		6 449,53	2 201,79
Rémunérations dues				1,21
Disponibilité				
Disponibilités	666 483,56		666 483,56	718 762,64
Actif Circulant	1 059 915,19		1 059 915,19	972 214,16
TOTAL ACTIF	1 723 365,69	491 775,12	1 231 590,57	1 172 126,70

Commissaire aux comptes
André DEMODE
15 Mail Saint Martin - 59400 CAMBRAI

BILAN

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2025

	Net au 30/06/25	Net au 30/06/24
<u>PASSIF</u>		
Capitaux Propres		
Fonds associatif	225 229,83	225 229,83
Réserves	664 707,24	718 967,32
Subventions d'investissement	7 050,00	8 850,00
Résultat de l'exercice	121 888,75	-54 260,08
Total des Capitaux Propres	1 018 875,82	898 787,07
Dettes à moyen terme		
Emprunt		
Dettes à long terme		
Dettes à court terme		
Membres	16 676,67	14 337,64
Fournisseurs	65 528,26	88 595,97
Charges à payer	54 570,25	111 404,52
Provisions pour congès payés	57 167,84	53 230,22
Clubs créditeurs	18 124,70	5 171,28
Charges sociales	1 678,95	600,00
Etat - Impôts - Taxes	-1 031,92	
Total des dettes à court terme	212 714,75	273 339,63
TOTAL PASSIF	1 231 590,57	1 172 126,70

Commissaire aux comptes
André DEMODE
15 Mail Saint Martin - 59100 CAMBRAI

COMPTE DE RESULTAT DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2025

	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
PRODUITS		
Cotisations clubs	59 310,00	34 140,00
Droits d'engagements championnats	139 340,00	88 200,00
Droits d'engagements coupes	59 581,92	38 310,00
Tournois et dérogations	12 750,00	11 575,00
Cotisations et engagements	270 981,92	172 225,00
Subventions directes Ligue	55 000,00	50 000,00
Subventions conventions d'objectifs LFA	73 707,00	73 275,00
Subventions comité départemental Nord	15 600,00	16 400,00
Subventions FFF	13 006,01	16 454,99
Subventions ristourne sur licences	184 662,00	142 509,00
Subventions emplois	131 383,53	97 833,46
Subventions diverses	19 600,00	19 500,00
Subventions d'Exploitation	492 958,54	415 972,45
Candidatures arbitres	6 000,00	4 010,00
Livres arbitres et ecussons	2 991,00	2 098,00
Formation arbitres	8 991,00	6 108,00
Facturation arbitrage aux clubs	354 768,98	129 799,99
Frais d'arbitrage	354 768,98	129 799,99
Recettes Finales de coupes	10 952,83	8 761,00
Recettes de coupes	10 952,83	8 761,00
Ventes centrale d'achat	27 041,37	47 171,27
Centrale d'achat	27 041,37	47 171,27
Transferts de charges	3 637,95	3 013,27
Recettes diverses	23 570,50	2 199,00
Autres produits	27 208,45	5 212,27
Partenariats	46 785,78	82 455,91
Partenariats	46 785,78	82 455,91
Total produits d'exploitaton	1 239 688,87	867 705,89
Produits financiers	9 182,50	1 908,15
Produits Financiers	9 182,50	1 908,15
Reprise de provision		36 000,00

Commissaire aux comptes
André DEMODE
15 Mail Saint Martin - 59000 CAMBRAI

COMPTE DE RESULTAT DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2025

	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
Produits Exceptionnels	1 800,22	24 890,15
Produits Exceptionnels	1 800,22	24 890,15
Absences assemblée générale	9 200,00	9 390,00
Amendes disciplinaires	231 690,00	190 427,00
Amendes règlementaires	43 438,83	19 114,20
Retards et retraits d'équipes	7 628,00	100,00
Forfaits seniors	3 590,00	10 415,00
Forfaits féminines	500,00	1 140,00
Forfaits futsal	305,00	375,00
Forfaits jeunes	5 180,00	12 330,00
Amendes sur feuille d'arbitrage Championnats	17 195,00	28 170,00
Amendes sur feuille d'arbitrage Coupes	560,00	1 195,00
Amendes sur qualifications, licences	3 845,00	1 960,00
Infractions des clubs	323 131,83	274 616,20
Produits Exceptionnels	324 932,05	335 506,35
TOTAL DES PRODUITS	1 573 803,42	1 205 120,39
<u>CHARGES</u>		
Achats de fournitures et petits équipements	11 313,30	15 046,00
Variation de Stocks	-75 106,52	-18 724,30
Imprimés	906,40	100,00
Abonnements et revues	1 592,53	1 882,13
Cotisations diverses	330,00	130,00
Imprimantes (location et impression)	13 647,11	21 645,91
Location informatique et logiciels	1 500,79	1 716,01
Frais de gestion courante	-45 816,39	21 795,75
Électricité, Gaz, Eau	8 923,51	8 823,45
Assurance locaux	1 852,33	1 769,43
Taxes Foncière	7 051,00	6 728,00
Matériel roulant	5 851,96	7 031,56
Frais de communication, Postaux, Téléphone et internet	19 441,72	18 833,81
Maintenances, entretiens et réparations	20 778,74	24 006,11
Infrastructure	63 899,26	67 192,36
Honoraires Divers (Expert Comptable...)	9 997,96	8 288,40
Services extérieurs	9 997,96	8 288,40

Commissaire aux comptes
André DEMODE
15 Mail Saint Martin - 55000 CAMBRAI

COMPTE DE RESULTAT DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2025

	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
Règlements et contentieux	22 048,68	20 380,89
Gestion des compétitions	39 679,38	48 911,69
Gestion des compétitions	61 728,06	69 292,58
Formation des bénévoles		417,40
Formation des éducateurs	3 222,10	2 946,20
Formations des dirigeants et éducateurs	3 222,10	3 363,60
Terrains et FAFA	423,00	329,10
Assemblées Générale et de secteurs	22 497,23	21 168,03
Comité Directeur	37 233,03	37 288,03
Labellisation	9 607,00	6 093,38
Plan Educatif Fédéral	1 113,40	1 064,42
Accompagnement des clubs	70 873,66	65 942,96
Rémunération Dirigeants	34 955,85	21 486,85
Développement des pratiques	15 399,27	11 391,61
Développement des pratiques	15 399,27	11 391,61
Développement du Football chez les jeunes	60 454,99	61 245,98
Développement du Football chez les jeunes	60 454,99	61 245,98
Arbitres	25 386,98	33 000,86
Livres arbitres	2 085,00	3 393,00
Statut de l'arbitrage	960,71	766,40
Développement de l'arbitrage	28 432,69	37 160,26
Récompenses bénévoles, Fair-play	40 069,00	31 153,79
Equipements sportifs District	53 006,23	28 422,21
Communication, objets promotionnels	25 818,19	23 253,56
Marketing	7 233,18	10 400,55
Marketing, communication, objets promotionnels	126 126,60	93 230,11
Finances Solidaires	77 229,86	58 932,70
Centrale d'achat	64 790,17	102 368,72
Aides aux clubs	142 020,03	161 301,42
Rémunérations du Personnel	350 984,12	326 052,25
Charges sociales	107 674,48	99 680,96
Impôts et Taxe sur les Salaires	3 859,09	2 510,00
Stages et formations	444,80	1 073,08
Frais de Personnel	462 962,49	429 316,29
Défraiements arbitres	358 415,00	139 063,99
Défraiements arbitres	358 415,00	139 063,99

Commissaire aux Comptes
André DEMOISE
15 Mail Saint Martin - 59000 CAMBRAI

COMPTE DE RESULTAT DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

District Escout de Football

Etats de synthèse au 30/06/2025

	du 01/07/24 au 30/06/25	du 01/07/23 au 30/06/24
Dotations aux Amortissements	56 936,55	40 926,75
Amortissements et provisions	56 936,55	40 926,75
Charges d'exploitation	1 449 608,12	1 230 998,91
Charges financières et frais Bancaires	686,55	637,56
Charges Financières	686,55	637,56
Subventions versées	1 620,00	3 000,00
Charges Exceptionnelles		24 744,00
Charges Exceptionnelles	1 620,00	27 744,00
<u>TOTAL CHARGES</u>	<u>1 451 914,67</u>	<u>1 259 380,47</u>
<u>EXCEDENT OU PERTE</u>	<u>121 888,75</u>	<u>-54 260,08</u>

Commissaire aux comptes
André DEMODE
15 Mail Saint Martin - 59100 CAMBRAI

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
CLOS AU 30/06/2025**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 30/06/2025

Total du bilan avant répartition : **1 236 223.57 €**

Résultat : **121 888.75 €**

Ces notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les membres du bureau de l'association au **30/06/2025**.

1- Statut :

- Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
- Association déclarée à la Sous-préfecture de Valenciennes sous le numéro 19970010

2- Objet de l'association :

Le District a pour but, dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française de Football et de la Ligue des Hauts de France de Football.

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire ;

3- Règles et Méthodes Comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue. L'immeuble apporté à l'origine est amorti sur 10 ans. Il a été décidé de ne pas modifier le plan d'amortissement.
- Stocks : Evaluation au cout d'achat.

Les présents comptes annuels sont présentés en euros.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

4- Engagements financiers et autres informations

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Crédit-bail mobilier	Néant
Crédit-bail Immobilier	Néant
Autres engagements	Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti	Néant
-----------------	-------

Autres informations significatives

La pérennité de l'association est directement liée au renouvellement des subventions par les financeurs.

5- Notes sur le Bilan Actif

Frais d'établissement

Néant

Actif Immobilisé :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	5 106,00			5 106,00
Constructions	245 224,80			245 224,80
Terrain	8 000,00			8 000,00
Installations, agencement, aménagement	160 986,49	4 045,20		165 031,69
Matériel	51 413,60		870,45	50 543,15
Matériel de bureau	69 074,29	2 986,57		72 060,86
Mobilier	66 785,68	1 395,00		68 180,68
Matériel de Transport	45 637,72			45 637,72
Matériel sportif	3 665,60			3 665,60
TOTAL	655 894,18	8 426,77	870,45	663 450,50

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	2 024,80	1 021,20		3 046,00
Constructions	245 224,80			245 224,80
Terrain				-
Installations, agencement, aménagement	119 038,27	8 993,36		128 031,63
Matériel	12 414,83	9 018,72		21 433,55
Matériel Bureau & Informatique	46 975,32	1 386,77		48 362,09
Mobilier	27 455,28	6 639,96		34 095,24
Mat. de Transport	1 521,26	8 366,91		9 888,17
Matériel Sportif	1 327,08	366,56		1 693,64
TOTAL	455 981,64	35 793,48	-	491 775,12

Etat des créances :

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif Immobilisé	663 450.50	655 894.18	680 278,18
Actif circulant et CCA	1 064 548.19	980 595,41	1 045 860,70

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan

Immobilisations financières	0
Clients et comptes rattachés	122 565.31
Produits à recevoir	0
Disponibilités	666 483.56

Charges constatées d'avance : 6 449.53

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association.

6- Notes sur le bilan passif

Fonds associatif : 225 229,83 €

PROVISIONS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour risques & charges	4 383.00	137.00		4 520.00
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	4 383.00	137.00		4 520.00

Etat des Créances	Montant Brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Clubs débiteurs	122 565.31	122 565.31		
Produits à recevoir				
FFF	10 728.24	10 728.24		
Ligue	123 870.16	123 870.16		
Comité départemental	4 520.00	4 520.00		
TOTAL	261 683.71	261 683.71		

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Ets de crédit				
Dettes financières Diverses				
Fournisseurs	70 161.26	70 161.26		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Charges à payer	54 570.25	54 570.25		
Comptes clubs créditeurs	18 124.70	18 124.70		
TOTAL	142 856.21	142 856.21		

Dettes représentées par des effets de commerce

Dettes financières	0,00
Fournisseurs	70 161.26
Autres dettes	0.00

Charges à recevoir incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunt et dettes financières diverses

Fournisseurs	0,00
Dettes fiscales et sociales	0,00
Autres dettes	

Comptes clubs créditeurs : 18 124.70

7 – Subventions

Les subventions perçues sur l'exercice du **01/07/2024** au **30/06/2025** ont été employées à des actions effectuées sur la même période.

Par ailleurs, les membres du bureau signalent que ces subventions ont été employées conformément à leur objet tels que transcrit dans les comptes rendus d'utilisation.

Dans le cadre de ce partenariat, un bilan annuel est remis à nos financeurs à la fin de chaque année, en détaillant chacune des actions mise en œuvre.

Au **30/06/2025**, le montant des subventions restant à recevoir est de **0,00 €**.

8 – Contributions volontaires

Faute de solution permettant une étude précise, le bénévolat au 30/06/2025 est valorisé pour un montant estimatif de **69 711 €**.

9 – Conventions

Notre association a remboursé aux membres du Comité de Direction, des frais de déplacements sur présentation de justificatifs pour un montant de **17 576.79 €**.

Au titre de l'activité déployée pour le compte du District Escaut, conformément aux statuts, et après validation du comité de direction, le président du District perçoit une indemnité d'un montant mensuel de 1 979.27 € bruts. Cette indemnité a représenté sur la saison 2024-2025 une somme totale de **34 955.85 €** (18 262.68 € nets, 5 536.56 € de charges salariales, 11 156.61 € de charges patronales).

Aucun autre des membres du Comité de Direction ne perçoit de rémunération. Leur fonction est exercée à titre bénévole.

ANDRÉ *D* EMODE

15 Mail Saint Martin
59400 CAMBRAI

**Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes**

DISTRICT ESCAUT DE FOOTBALL

Association déclarée à la Préfecture de VALENCIENNES sous le numéro 6/10113

**2 Rue Ancienne Passerelle
Place Achille CARON
59590 RAISMES**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2025

A



**commissaire
aux comptes**

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72.88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées pour l'exercice clos au 30 Juin 2025.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU COMITE DE DIRECTION

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du comité de direction en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

2. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE COMITE DE DIRECTION

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.0. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Membres concernés : Membres du Comité Directeur

Votre association a remboursé aux membres du Comité de Direction des frais de déplacements sur présentation de justificatifs pour le comité élu.

Montant remboursé au titre de l'année 2024-2025 : 15 576.79 Euros



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

2.1. REMUNERATIONS

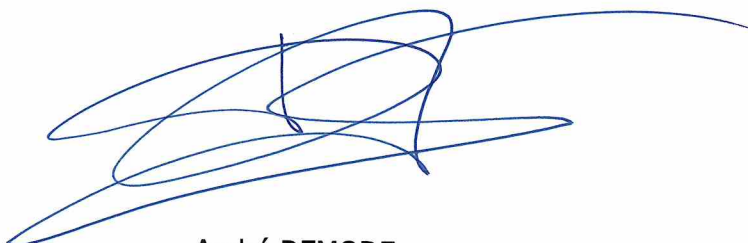
Membres concernés : Membres du Comité Directeur

Au titre de l'activité déployée pour le compte du District Escaut, conformément aux statuts, et après validation du comité de direction, le président du District perçoit une indemnité mensuelle de 1 979,27€ bruts

Cette indemnité a représenté sur la saison 2024-2025, une somme totale de 34 955,85 € (18 262.68 € nets, 5 536.56 € de charges salariales, 11 156.61 € de charges patronales).

Aucun autre des membres du Comité de Direction ne perçoit de rémunération. Leur fonction est exercée à titre bénévole.

Fait à Cambrai, Le 22/10/2025



André DEMODE
Commissaire aux Comptes



commissaire
aux comptes

André DEMODE – 15 Mail Saint Martin 59400 CAMBRAI – Téléphone 03.27.72. 88.88 – Télécopie 03.27.72.88.89 –

Courriel : andre.demode@gps-expertise.com

Site : www.gps-expertise.com

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de Lille
Membre de la Compagnie Régionale de Douai
